

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 19

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

### OBJET :

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoint* : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

PRESENTATION  
DU RAPPORT  
D'OBSERVATIONS  
DEFINITIVES  
DE LA CHAMBRE  
REGIONALE DES COMPTES  
SUR LA GESTION  
POUR LES EXERCICES 2010  
ET SUIVANTS  
DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SUD SAINTE BAUME

*Etaient représentés* :

*Adjoint* : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame  
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT  
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice  
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

*Etait absent excusé* :

*Conseiller Municipal* : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20161213-DEL20161219b-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2016  
Date de réception préfecture : 16/12/2016

Par délibération en date du 21 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a examiné le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume pour les exercices 2010 et suivants.

Conformément aux dispositions figurant de l'article L243-7 du code des juridictions financières, chaque Conseil Municipal des Communes membres de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume doit débattre sur ce rapport, annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que ce rapport a été communiqué au Conseil Municipal, par voie électronique, en date du 30 novembre 2016.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume pour les exercices 2010 et suivants.

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY